

salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 8 janvier 1957, à onze heures du matin, afin de proroger la session spéciale de la vingt-deuxième législature.

Veillez agréer, M. l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

*Le secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration),
J. F. DELAUTE.*

L'honorable

Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

L'honorable George A. Drew, député du district électoral de Carleton, démissionnaire,

Et qu'il a adressé son mandat au Directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ÉLECTORAL DE CARLETON

DOMINION DU CANADA }
Savoir } Chambre des communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes,

Je, George Drew, député à la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Carleton, donne par les présentes ma démission de député dudit district électoral à ladite Chambre des communes.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce huitième jour de janvier 1957.

GEORGE DREW (L.S.)

Témoin: W. Earl Rowe

Témoin: A. C. Casselman

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la session spéciale (quatrième) du vingt-deuxième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale a, heureusement, pris une tournure telle, qu'il n'a pas été nécessaire de reprendre la session que je clos en ce moment.